



UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de L'Agora - 91034 EVRY CEDEX
☎ 01.60.78.15.57 ☎ 01.60.77.96.94 E-Mail : forceouvriere91@free.fr
Imprimeur : UD FO 91 - 12 Place des Terrasses de L'Agora 91034 EVRY CEDEX
Directeur de la Publication : Jean-Noël LAHOZ - Bulletin bimestriel
CPPAP N° 0612507348

LE SYNDICALISTE FO 91



N° 120

EDITORIAL

Septembre 2008

SOMMAIRE

Édito	Page 1
Elections prud'homales	Page 2
Mobilisation fonction publique le 23 octobre	Page 3
Elections territoriales le 6 novembre	Page 4
Prise d'otage à Fleury-Mérogis	Page 4
Communiqué SNUDI	Page 5
Créations de syndicats AFOC	Page 6

Rien ne va plus !

Depuis la rentrée les grèves et manifestations fleurissent ici et là (action sociale, poste, hôpitaux, industrie (ALTIS), défense.....)

D'aucun pourrait dire « encore des grèves ! Ca suffit ! »

Oui, **mais rien ne va plus !** Et en particulier pour le service public.

La RGPP, arme de guerre dévastatrice, met en péril tous les services publics. Ce sont 13500 suppressions de postes supplémentaires prévus dans l'Education Nationale, c'est la fermeture ou la fusion des hôpitaux (Evry, Corbeil, Juvisy), c'est la fermeture de la Base Aérienne de Brétigny (2200 emplois dont 600 civils), c'est l'abandon de la séparation ordonnateur/comptable avec la fusion impôt/trésor, c'est la remise en question des départements avec son cortège de suppressions de directions et de transferts vers la région, c'est la privatisation de la poste, c'est les réductions d'effectifs dans les prisons qui en viennent à des prises d'otages... **Ça suffit !**

C'est la destruction programmée de la République ! Et c'est inacceptable !

Alors avec tous les fonctionnaires mobilisons-nous ! Soyons visibles et déterminés **à Paris de Montparnasse à St François Xavier le 23 OCTOBRE 2008.**

Mais toutes ces manifestations doivent nous conduire vers ce que la Confédération FORCE OUVRIERE réclame depuis plusieurs mois maintenant. La grève interprofessionnelle, seule possibilité de peser réellement sur les employeurs et le gouvernement qui s'amuse de nos divergences.

Oui il faut être visible sur le terrain, mais aussi dans le cadre des élections quelles qu'elles soient. Le 06 novembre dans la Fonction Publique territoriale, le 02 décembre dans l'Education Nationale, dans toutes les entreprises et aussi **le 03 décembre aux élections prud'homales.**

L'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne a déposée ses listes de candidatures pour toutes les sections des Conseils de Prud'hommes d'Evry et de Longjumeau. Maintenant à chaque structure syndicale, à chaque militant d'entrer en campagne pour que les listes FORCE OUVRIERE soient élues avec le maximum de représentants et ceci malgré toutes les attaques et manipulations qui voudraient voir disparaître le syndicalisme libre et indépendant que représente FORCE OUVRIERE.

Le Secrétaire Général UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ

ELECTIONS PRUD'HOMALES - 3 DECEMBRE 2008

Etes-vous inscrit sur la liste électorale ?

Le 19 septembre 2008, la liste électorale est définitivement arrêtée par le maire et est déposée au secrétariat de la mairie en vue de la consultation.

A partir du 19 septembre, chaque électeur peut vérifier s'il est bien inscrit sur la liste électorale, dans quelle section et dans quelle commune en consultant la liste électorale :

- Sur le site Internet : www.prudhommes.gouv.fr

- Ou à la mairie du **lieu de travail**

Du 19 septembre au 20 octobre inclus, l'électeur concerné ou le mandataire de liste peut déposer un recours gracieux pour demander une modification de la liste électorale.

Suite aux recours gracieux, les mairies apportent des modifications à la liste électorale, éditent les nouvelles cartes électorales et les envoient aux électeurs.

Du 21 octobre au 3 décembre inclus, l'électeur ou le mandataire de liste peut déposer **un recours** auprès du Tribunal d'instance. Le maire doit prendre en compte les **modifications ordonnées par le juge d'instance**.

Jusqu'au jour du scrutin, les mairies reportent manuellement les corrections sur la liste d'émargement.

Avez-vous reçu votre carte électorale ?

Ne la perdez pas, elle vous sera indispensable pour voter

Les cartes électorales sont envoyées au domicile du salarié au plus tard le 19 septembre 2008.

La carte électorale indique le numéro du bureau de vote et son adresse ainsi que les horaires d'ouverture du bureau de vote. Elle doit être signée par l'électeur.

Le vote par correspondance

Tous les électeurs peuvent voter par correspondance, mais en cas de double vote, c'est le vote physique qui prime sur le vote par correspondance.

L'électeur reçoit à domicile : une enveloppe électorale, une notice explicative, une enveloppe T pour l'envoi de son vote, les bulletins de vote et tracts de chaque liste.

Comment voter ?

1. L'électeur doit signer sa carte électorale.
2. L'électeur reporte sur l'enveloppe T les mentions figurant sur sa carte électorale : Numéro du bureau de vote, adresse de la mairie, numéro d'électeur, collège salarié, et section.
3. L'électeur place son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale.
4. L'électeur met cette enveloppe électorale et sa carte électorale dûment signée dans l'enveloppe T revêtue de la mention « Elections prud'homales du 3 décembre 2008 – Vote par correspondance » et dépose cette enveloppe T à la poste.

Attention aux délais postaux : cet envoi doit être fait suffisamment tôt pour que le vote arrive au plus tard le 3 décembre au matin.

Un salarié qui n'est pas sur d'être présent le 3 décembre 2008 peut voter par correspondance et s'il est finalement présent le 3 décembre, venir voter au bureau de vote pour assurer son vote. C'est le vote sur place qui compte.

ASSESEURS, DELEGUES DE LISTE, SCRULATEURS

Vous pouvez être assesseur ou délégué de liste, si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Electeur prud'homale dans l'Essonne **ou**
- Candidat dans l'Essonne **ou**
- Inscrit sur une liste électorale politique dans l'Essonne

Les assesseurs font partie du bureau de vote. Ils sont présents de l'ouverture du bureau de vote à la clôture et signent les procès-verbaux après le dépouillement.

Les délégués de liste sont habilités à contrôler toutes les opérations de vote. Un même délégué peut être habilité à exercer ce contrôle dans plusieurs bureaux de vote.

Les scrutateurs participent au dépouillement des votes. Un délégué de liste peut être scrutateur.

Les salariés du privé doivent bénéficier d'une autorisation d'absence pour remplir cette fonction (art. D.1441-34 du Code du travail). Ce temps de travail est assimilé à un temps de travail effectif et doit être payé.

Les salariés du secteur public peuvent être assesseurs ou délégués de liste s'ils sont électeurs du département inscrits sur la liste électorale politique. Ils bénéficient alors d'autorisations spéciales d'absences sur présentation d'une pièce justificative et sous réserve des nécessités de service.

Inscription sur la fiche disponible sur le site (www.udfo91.com ou à l'UD FO 91 – 12 place des terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX).

Le 23 octobre 2008

FORCE OUVRIERE APPELLE

A LA MOBILISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis la rentrée 2008, aucun dossier relatif à la situation des fonctionnaires et agents publics n'est satisfaisant.

- SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : le 3 juillet, le gouvernement annonce la rigueur pour les fonctionnaires pour les 3 ans à venir (2009 – 2010 – 2011) : + 0,5 % chaque mois de juillet pour une inflation d'au minimum 2 % !
- EFFECTIFS : jamais autant de suppressions d'emplois statutaires (- 30 627 en 2008, autant, voire plus, les deux années suivantes).
- NOUVELLES DELOCALISATIONS : 10 % des effectifs d'administration centrale seront délocalisés, pour « compenser » les saignées produites dans certaines villes par la carte militaire !!!
- REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES : accompagnée de fortes restrictions budgétaires et de restructuration des services de l'Etat au niveau régional et départemental, la RGPP traduit une attaque sans précédent contre la République et ses valeurs de démocratie et de solidarité.

Dans chaque ministère, dans chaque versant de la Fonction publique, à La Poste... tout est remis en cause avec un seul objectif : réduire à néant le service public et faire tomber les garanties collectives et individuelles contenues dans le Statut général (CAP notamment).

Pour se donner toutes les chances de faire reculer le gouvernement sur ces questions essentielles, une mobilisation de tous, des modalités d'action sur la base de revendications claires et partagées sont indispensables

FONCTIONNAIRES DE L'ETAT, TERRITORIAUX, HOSPITALIERS, FORCE OUVRIERE VOUS APPELLE A UNE MOBILISATION FORTE, VISIBLE ET DETERMINEE le 23 OCTOBRE 2008

FO a informé toutes les autres organisations syndicales dans la Fonction publique de cette initiative.

NB : En décembre 2007, avait été décidée par la Confédération syndicale internationale une journée mondiale sur le travail décent le 7 octobre 2008, avec, pour la France, un meeting sur l'Esplanade des droits de l'homme à Paris. FORCE OUVRIERE y interviendra comme les autres organisations syndicales françaises (FO – CGT – CFTD – CFTC), adhérentes à la Confédération syndicale internationale, mais cette action ne peut se confondre avec une réelle et efficace mobilisation pour les fonctionnaires et agents publics.

Elections dans la Fonction Publique Territoriale le 6 novembre 2008

Nous y sommes ! Après un été pourri en terme de météo mais aussi de réformes toutes plus anti sociales les unes que les autres voici venu le temps des élections !!

Ces élections ont plusieurs enjeux. Le premier débattre sur l'avenir de la Fonction Publique territoriale et sur les diverses réformes imposées par l'Etat. Je dis bien imposées car le dialogue social n'existe plus dans ce pays pire les organisations syndicales sont consultées (quand l'Etat en sent l'opportunité) pour la forme !!

Au Conseil supérieur de la Fonction Publique nos camarades sentant le vent venir ont alerté à plusieurs reprises les représentants de l'Etat sur l'état précaire des collectivités territoriales et les divers problèmes (carrières, formation, statut des agents des collectivités).

Les réponses évasives et sans concertation nous laissent penser que la fin de la Fonction publique est proche si nous ne réagissons pas !

Les élections du 6 novembre sont l'occasion de rappeler à tous les agents les revendications de FO et surtout son attachement au Service Public à la Française !

Nous devons tous être mobilisés pour faire progresser FO sur le département aussi bien aux prud'homales que dans les collectivités territoriales. Public, privé nous devons être unis et travailler à la réussite de ces élections !!

Du matériel est disponible à l'UD mais également auprès du Groupement Départemental 91 que vous pouvez joindre au 06 80 03 64 49 email : fogd91@free.fr et sur notre site : <http://fogd91blog4ever.com/blog199038-954026>.

Prise d'otage à Fleury-Mérogis

Le 1^{er} septembre 2008, sur la tripale D4, aux alentours de 11 heures 30, à la suite d'une consultation, Vivien, psychologue au **S.M.P.R.** (Service Médico-Psychologique Régional) était pris en otage par un détenu venu le consulter dans la matinée.

Ce dernier, extrêmement dangereux et déterminé, retiendra l'otage sur un siège au milieu de la coursoive en maintenant une arme artisanale tranchante sur la gorge de sa victime.

C'est aux environs de 23 heures que les gendarmes du **G.I.G.N.** (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale) interviendront pour neutraliser le preneur d'otage.

Maladie mentale et prison. Dans ce cadre les malades mentaux ne devraient pas être concernés, puisque la maladie mentale exclut, normalement, toute responsabilité pénale.

On fait état ici d'un des principes fondamentaux de notre culture juridique, pour commettre une infraction, un crime ou un délit, il faut jouir de sa raison. Ainsi, l'article 122-1 du code pénal énonce cette règle et établit une distinction pour les cas les plus graves (aucune poursuite n'est possible) et les cas moins graves (ou la personne peut être jugée).

Force Ouvrière constate que depuis plusieurs années une forte tendance des experts à restreindre les diagnostics touchant à l'abolition du discernement et que les juridictions vont dans le même sens, **on assiste à un phénomène qui augmente** (car les victimes sont désireuses de « faire leur deuil » au cours d'un vrai procès), **les hôpitaux psychiatriques se vident, tandis que les prisons hébergent et hébergeront de plus en plus de personnes atteintes de troubles psychiques graves.**

D'ailleurs, en cas de simple altération du discernement, la justice reste compétente. Cependant, tous les observateurs du monde pénitentiaire dont le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) dressent un constat en décembre 2006 : l'incarcération et le maintien en prison des malades mentaux posent des problèmes éthiques graves, 20% de la population pénale est constituée de malades psychiatriques qui sont de moins en moins reconnus comme irresponsables.

Aucune étude n'existe sur le devenir de cette population et les risques de récidive en son sein paraissent pourtant évidents. **La loi du 9 septembre 2002 a prévu, la création d'Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (U.H.S.A.) devant accueillir les personnes détenues atteintes de troubles mentaux. Dix-neuf unités de ce type d'une capacité de 700 lits devaient entrer en service à partir de 2008.**

Cette capacité d'accueil est sans rapport avec le nombre de détenus atteints de troubles psychiques (plus de 10 000) autant dire un pansement sur une jambe de bois. Reste la solution de créer des « prisons-hôpitaux » dont personne ne sait à quoi cela ressemblerait.

Il est indéniable pour Force Ouvrière **que la prison, dont l'offre de soin est dramatiquement insuffisante, et qui ne peut, en l'état, constituer un lieu de traitements psychiatriques ou psychothérapeutiques, a toutes les chances d'aggraver des maladies ou des troubles qui ne sont pas de son ressort.**

COMMUNIQUE DU SNUDI FO 91

UNE RENTREE TRANQUILLE ?

Pour X DARCOS « *La rentrée se passera tout à fait normalement* ». Les enseignants avaient tort de s'inquiéter...

Qu'en est-il dans l'Essonne ?

Les mesures arrêtées en juin par l'Inspection académique faisaient état de **92 fermetures de classes** (dont 49 définitives) pour 37 ouvertures...

A la rentrée, 43 écoles étaient en attente de la réouverture d'une classe fermée et 31 autres en attente d'une ouverture en fonction des effectifs constatés par l'administration (pour ouvrir une classe en secteur ordinaire, il faut plus de 31 élèves par classe en maternelle et 27,5 en élémentaire...)

D'un côté des dizaines de classes supprimées, des dizaines d'ouvertures nécessaires refusées...

De l'autre, 113 enseignants affectés d'office dans la brigade départementale de remplacement lors de la CAPD du 28 août, en attendant une hypothétique affectation !

Bilan de cette situation : désorganisation des écoles, effectifs en hausse dans les classes et enseignants sans poste. Une rentrée « normale » pour le ministre de l'Éducation nationale...

Suppression du samedi matin et ses conséquences : débrouillez-vous !

Aux élus locaux qui rencontrent des difficultés d'organisation (transport, restauration scolaire) pour la mise en œuvre des deux heures d'aide personnalisée aux élèves en difficulté, X DARCOS a répondu : « *Débrouillez-vous, c'est votre mission* ».

A l'Association des Maires de France qui demande le report d'un an de cette « réforme », X DARCOS a répondu par une fin de non recevoir.

Même réponse aux Associations de parents d'élèves qui demandent le rétablissement des 2 heures de classe hebdomadaires supprimées pour tous les élèves.

Quant aux enseignants, majoritairement opposés à cette « réforme », c'est pour eux le casse tête chinois pour tenter d'éviter le pire. Faudrait-il placer le soutien le matin, le midi, le soir ou le mercredi ?

Pour de nombreux enseignants, cela va se traduire par :

- des pertes de revenus : impossibilité d'assurer des surveillances de cantine ou des études du soir, frais de gardes d'enfants le soir ou le mercredi.
- l'augmentation du temps de travail (10mn supplémentaires en plus de la 1/2h journalière).
- une fatigue accrue : journées de travail plus longues (idem pour les élèves en difficulté).
- des tâches supplémentaires (notamment pour les directeurs).

Face à cette situation, le SNUDI FO 91

1/ appelle les enseignants à se mobiliser, avec les parents, avec les élus, pour l'ouverture de toutes les classes nécessaires, en particulier à l'occasion de la tenue du CTPD carte scolaire.

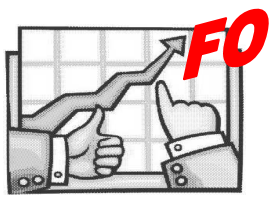
2/ invite les enseignants à lui communiquer toutes les difficultés, pressions, auxquels ils sont confrontés pour l'organisation des deux heures d'aide personnalisée aux élèves en difficulté dont la mise en œuvre est fixée au 1^{er} octobre afin d'intervenir ensemble à tous les niveaux (inspection académique, commune) :

- * pour aucune perte de revenus
- * pour le respect de notre vie privée
- * pour la défense de nos garanties statutaires
- * pour la défense et le développement des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté)

Avec la Confédération Force Ouvrière, le SNUDI FO 91 réaffirme sa totale opposition à la suppression des deux heures de classe pour les élèves et à l'annualisation des obligations de service des enseignants qui participent du démantèlement de leur statut national de fonctionnaire d'État et portent un coup à l'École laïque républicaine.



N'hésitez pas à consulter le site, vous y trouverez les dernières infos, des communiqués, et d'autres rubriques utiles.
www.udfo91.com



Création de Syndicats

- ◆ **Communaux** à Fleury-Mérogis - *Services Publics Santé*
- ◆ **SAP ONET CEA DAM** à Bruyères le Châtel - *Equip. Transp. Serv.*
- ◆ **Personnels des Services du Département de l'Essonne** à Evry - *Personnels Services. Dép. Régions*
- ◆ **DHL EXEL SUPPLY CHAIN** à Villabé - *Transports*

AFOC

Réunis les 11 et 12 juin sur le thème « Pouvoir d'achat et logement », les militants FO, sous le double parrainage de l'APPELS* et de l'afoc** ont débattu des conditions de vie des locataires et salariés à travers :

- 1- Leurs aspirations à accéder à un logement social et pouvoir s'y maintenir. Cela suppose qu'il faille réorienter :
 - a) la production de logements pour qu'elle soit massivement affectée à la satisfaction des besoins des habitants,
 - b) les moyens budgétaires (exonérations fiscales Robien et Borloo sans contreparties sociales) afin de permettre ladite construction non de 120 000 logements sociaux par an mais au moins le double avec des loyers de sortie relevant du financement très social (PLAI).

Cela impose des mesures exceptionnelles pour faire face à la crise de l'offre locative sociale à savoir :

- Imposer aux Communes SRU de respecter la production de 20 % de logements sociaux sauf à s'exposer à la substitution de l'État pour y parvenir.
- Mettre en location, les logements vacants des institutionnels.
- Proroger les conventionnements des institutionnels qui arrivent à échéance pendant 6 ans au moins.

2- Leur souci de disposer de services de qualités à des coûts maîtrisés

(contrôle des charges mais aussi interventions via les commissions de concertation pour lancer des actions s'inscrivant dans des projets globaux d'économie d'énergie et donc des charges). Disposer d'un logement à un « prix » compatible avec les revenus, c'est la meilleure défense du pouvoir d'achat.

- 3- Leur mobilisation là où ils sont présents (en particulier instances du 1% logement et bailleurs sociaux) ; 1% logement dont l'efficacité économique et surtout sociale est établie, n'en déplaie à ses détracteurs un véritable paritarisme doit être instauré via une gouvernance rénovée, fondée notamment sur l'évaluation, l'étude et le suivi.
- 4- Leur engagement au plus près des salariés qui subissent précarité et mobilité, dans une démarche solidaire au titre de l'accompagnement aux politiques publiques de l'État principalement l'offre locative sociale mais aussi plus globalement le parcours résidentiel des personnes en y incluant l'accession sociale et même très sociale.

Il s'agit fondamentalement, tant pour FO que pour l'afoc de militer, pour le rétablissement d'un lien fort entre habitat, emploi et transport et pouvoir d'achat.



Le syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de:

- ◆ J-N LAHOZ *Secr. Général VD FO 91*
- ◆ D. ROUSSEAU *Rédacteur en Chef*
- ◆ A. PULEO *Secr. Groupement Départ. Services Publics*
- ◆ M. DUREDON *Secr. Adm. Pénitentiaire 91*
- ◆ G. JOURDREN *Secr. SNUDI 91*
- ◆ C. LEJEUNE *AFOC 91*

